



Castillon-la-Bataille

Mairie

## Conseil Municipal de Castillon-la-Bataille

# Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal du 27 novembre 2023

---

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept novembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Castillon-la-Bataille dûment convoqué le 21 novembre 2023, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques BREILLAT, Maire.

**Etaient présents** : Jacques BREILLAT, Jean-Claude DUCOUSSO, Josiane ROCHE, Philippe BRIMALDI, Florence JOST, Fernand ESCALIER, Christine JOUANNO, Sylvie LAFAGE, Josette MASSARIN, Hicham TARZA, Sophie SEIGUE, Quentin CHIQUET FERCHAUD, Valérie LEVERNIER, Pierre MEUNIER, Nicole CAMPANER, Jean-Pierre DORIAN, Patricia COURANJOU, Jean-Luc BELLEINGUER.

**Etaient absents excusés** : Jean-François LAMOTHE donne procuration à Jacques BREILLAT, Patrick TRACHET donne procuration à Nicole CAMPANER, Saliha EL AMRANI, Séverine DECROCK donne procuration à Valérie LEVERNIER, Gérard FERAUDET donne procuration à Jean-Claude DUCOUSSO.

*Le scrutin a eu lieu, Josiane ROCHE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.*

---

La séance est ouverte à 19h30.

Après avoir procédé à l'appel nominal des membres du conseil, il est constaté que la condition de quorum est remplie.

M. le Maire propose de valider le procès-verbal de la séance du 30 octobre.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

M le Maire indique que les retransmission vidéo des réunions du Conseil Municipal sont suspendues car la diffusion était de mauvaise qualité. Il signale que la commune va s'équiper en matériel et diffuser à nouveau au cours de l'année 2024, ce qui est important pour les citoyens qui souhaitent s'informer ainsi que pour la presse.

---

## **ORDRE DU JOUR**

### **Décisions**

#### **D23-10-33                   Avenant 1 au marché public à procédure adaptée pour la réalisation de travaux de réhabilitation et d'extension de la Maison des Associations**

M le Maire signale que l'avenant au marché de travaux de la Maison des Associations prévoit des travaux supplémentaires en matière de maçonnerie pour un montant de 2924€ ht suite à la constatation de la nécessité de remplacer le carrelage dans un couloir à la suite des travaux de désamiantage.

#### **D23-10-34                   Actualisation des tarifs de la location de la salle Bannes**

M le Maire signale que la location de la salle est sollicitée par des organismes qui réalisent des formations. Il indique que le montant de la mise à disposition est fixé à 50€ par jour.

### **Délibérations**

#### **L23-11/62-01/FI        Décision modificative n°2**

M le Maire précise que le projet a fait l'objet d'une présentation en Commission des Finances. Il signale qu'il s'agit notamment de constater l'augmentation des dépenses de fluides, et souligne que les dépenses d'investissement inscrites au budget primitif font l'objet d'un taux de réalisation satisfaisant.

Mme Patricia COURANJOU remarque que le montant des dépenses d'investissement dont la réalisation est imprévue dans le budget de la commune est important.

M le Maire indique que parfois une dépense ne peut pas raisonnablement faire l'objet d'une prévision, notamment lorsqu'une casse ou une panne nécessite le remplacement d'un matériel, mais il concède qu'un certain nombre de dépenses aurait pu faire l'objet d'une prévision et d'une autorisation préalable par le Conseil Municipal. M le Maire indique que les services municipaux vont recevoir une note de service qui rappelle les règles de prévision budgétaire et la nécessité que la dépense, hors cas d'urgence, soit autorisée par un vote préalable du Conseil Municipal.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 20 voix pour et 02 abstentions (Patricia COURANJOU, Jean Luc BELLEINGUER), adopte la décision modificative n°2**

#### **L23-11/63-02/RH       Suppression et création de postes**

M le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter le nouveau tableau des effectifs, qui permet à un agent de voir sa quotité portée à 35 heures hebdomadaires et d'assumer les fonctions de responsable de la cantine scolaire.

**Le Conseil Municipal accepte, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **La suppression, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2023, d'un emploi correspondant au grade d'adjoint technique à temps non complet à raison de 30 heures hebdomadaires au service de la cantine scolaire, et**
- **La création à compter de cette même date, d'un emploi correspondant au grade d'adjoint technique à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires relevant de la catégorie C au service de la cantine scolaire, pour exercer les fonctions de responsable de la cantine scolaire.**

### **L23-11/64-03/FI      Subvention à l'association « Les Amis de Saint Symphorien »**

M le Maire signale qu'il a été saisi d'une demande de subvention de l'association « Les Amis de Saint Symphorien » pour le financement de la restauration du tableau de la Crucifixion exposé dans l'église Saint Symphorien.

Il propose au Conseil Municipal d'attribuer à cette association une subvention de 2500 €.

Entendu le rapport de M. le Maire,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 21 voix pour, Jean-Claude DUCOUSSO ne prend pas part au vote, attribue à l'association « Les Amis de Saint Symphorien » une subvention de 2500 €.**

### **Questions diverses**

M le Maire précise le calendrier des évènements municipaux à venir :

Le 29 novembre : inauguration du wifi public installé avec le soutien financier de l'Union Européenne

Le 30 novembre : inauguration des éclairages de Noël.

Le 1<sup>er</sup> décembre : anniversaire de la poissonnerie « De l'océan à l'assiette »

Le 5 décembre : cérémonie d'hommage aux Morts pour la France de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie

Le 7 décembre : inauguration des rues Planterose et Emile Combes

Le 8 décembre : réception de la fondation Bergonié dans le cadre d'octobre rose par la mairie et Arbitres contre le cancer

Le 9 décembre : accueil des nouveaux arrivants ; journée de la laïcité

Le 10 décembre : téléthon.

Fin de la séance à 20h10